

TOUT SAVOIR SUR LES GARANTIES BLUESCOPE

Tout produit vieillit et subit les contraintes de son environnement. Les caractéristiques techniques d'un produit et les conditions d'utilisation du produit vont définir la durée de vie du produit. Pour que cette durée de vie soit la plus longue possible, des préconisations d'entretien sont établies par les constructeurs.

Bluescope peut s'engager et donner des garanties de durée de vie sur les produits proposés à ses clients. Ces garanties Bluescope sur les aciers sont des garanties contre :

- La **perforation** liée à la corrosion
- La **délamination** et la **décoloration** (écaillage du revêtement de la tôle)

La catégorie ou zone d'implantation du produit, constitue un élément important pour la corrosivité de l'acier. Cinq catégories d'environnement sont définies dans les normes de construction. Elles sont fonction des caractéristiques de l'environnement : zone industrielle, zone maritime, etc.

TABLEAU DES CATÉGORIES ULTRA /XRW

QUALITÉ DE TÔLE	CATÉGORIE	C1 - C2 - C3	C4	C5
Ultra	Perforation	20 ans	15 ans	12 ans
	Peinture	15 ans	15 ans	10 ans
XRW	Perforation/Peinture	10 ans	10 ans	Non garanti

C1 : Corrosité très faible - C2 : Corrosité faible - C3 : Corrosité moyenne - C4 : Corrosité élevée - C5 : Corrosité très élevée

Pour toute demande de garantie, vous pouvez consulter nos équipes de vente à l'adresse suivante : vente@bluescopesteel.com

Les conditions d'utilisation, d'installation et les préconisations d'entretien sont décrites dans notre catalogue en ligne :

www.bluescopesteelpacific.com